



# Bulletin d'information

n° 63 décembre 2014



## 1. Suivi du niveau d'eau dans le marais de Jarcy

### Rappel des épisodes précédents.

En 2000 une "Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'Eau" est promulguée, transcrite en 2006 en droit français, avec pour objectif l'atteinte du bon état des leurs cours d'eau **d'ici 2015**. A noter que la DCE prévoit la consultation du public ; si des organismes très compétents furent consultés, on ne peut prétendre que ce soit le public.

Le SIARCE s'est lancé avec enthousiasme, dans une **Etude sur la restauration de la continuité écologique de la rivière Essonne** Après moult études la conclusion envisagée, pour améliorer l'état de l'eau, serait d'arasers les ouvrages existants, y compris ceux installés récemment à l'exception des zones Natura 2000. Tous les barrages, les retenues, les vannes télécommandées du système de régulation, seraient détruits ce qui devrait mettre le citoyen contribuable en joie.

La nécessité de rétablir la continuité d'une rivière canalisée depuis Philippe Auguste laisse songeur. Le Geai a fait remarquer que la suppression des seuils pourrait conduire à l'assèchement des marais de Jarcy(Boutigny), de la Bicheterrie (Maise) et de Gironville

Après négociations il a été décidé que Le SIARCE procéderait durant 1 an à des mesures de niveau d'eau, après quoi les vannes seraient abaissées et une campagne de mesure d'un an serait effectuée et un point sur les résultats serait fait avec les différents interlocuteurs : Geai, Mairie, SIARCE, ENS, PNR.

Afin de suivre l'évolution du niveau d'eau dans le marais de Jarcy au cours du temps, ce 8 août 2014 vers 15h, sous une pluie battante, 2 membres (éminents) du SIARCE retrouvent 2 membres (non moins éminents) du Geai rive droite de l'Essonne pour y installer 2 piézomètres. Le premier à proximité de la rivière, est installé sans encombre, Pour installer le 2<sup>ème</sup> en lisière de la forêt, se pose une grave question : devons-nous retourner au pont de la D205,



reprendre la voiture, aller au chemin du marais et peut-être nous embourber ? La décision est vite prise : «traversons le marais en direction (Est) de la lisière». Décision épique, il pleut des cordes, les roseaux sont hauts, plus de 2m et souvent couchés par le vent dominant, il faut alors progresser en les prenant dans ce sens, ce qui prouverait que la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin. Trempés comme des soupes, les 4 "maraisnautes" atteignent l'autre rive du marais. Un emplacement pour le second piézomètre est choisi, mais là, les difficultés surgissent : le sous-sol est nettement moins conciliant et la mise en place de l'objet demande une débauche



d'énergie musculaire !

Un conocéphale des roseaux, présent sur les lieux, assiste alors à cette scène classique : 3 spectateurs donnant des conseils contradictoires à un besogneux. Mais le sous-sol fini par entendre raison et le deuxième engin est installé. Les mesures commenceront à 19h le 6 août et le SIARCE viendra recueillir les données tous les mois.

Il reste alors à retraverser le marais, mais les phragmites compatissantes ont gardé le souvenir de la traversée aller.

En cet été pluvieux, les végétaux de Jarcy ont atteint une taille extraordinaire : la ripisylve a pris des allures de mangrove.

*A noter que lors de la réunion ENS, PNR, Geai, commune il avait été décidé d'installer 4 piézomètres 2 en amont, 2 en aval en fait il n'y en a que 2.*

*Christian*

1. Suivi du niveau d'eau dans le marais de Jarcy	1
2. Visite de la réserve du marais de Larchant	3
21 La naissance du Marais de Larchant par Louise Guillet	3
22 La visite commence	3
3. Journée du Geai	6
4. Randonnée avec l'IMPRO	7
5. Revisiter l'automne entre nature et culture	7
6. Compte rendu du comité de pilotage pour l'aménagement de chemins de promenade.	9
7. La transition énergétique	10
8. Suivi des actions du Geai	13
81. La réduction des déchets un enjeu primordial mais hélas !	13
82. Réponses concernant le monument décoratif à Moigny	14

## 2. Visite de la réserve du marais de Larchant

Sortie du 10 mai 2014

Antoine responsable des animaux, bœufs et chevaux du domaine, nous guide à travers le marais par un temps pluvieux et venté.

Un petit historique a déjà été fait dans le bulletin d'information n°60 juillet 2013.

### 21 La naissance du Marais de Larchant par Louise Guillet

✪ On peut imaginer la vie au marais depuis l'an 1005, date à laquelle RENAUD, évêque de Paris, donne Larchant au Chapitre de Notre-Dame de Paris.

1583, le Chapitre donne à bail le marais à Jehan JOURDAN, avocat au parlement, à charge de l'assécher.

Quand le niveau de l'eau est élevé : on pêche (au profit des chanoines de Paris)

Quand le niveau est moyen : on coupe les roseaux pour les chaumes des tortues.

Quand le niveau est bas : on fait paître les vaches et on en profite pour consolider les fossés.

✪ Ainsi, pendant presque six siècles, se sont succédés les travaux et les jours jusqu'à ce que les zones humides soient considérées comme zones "incommodées par l'eau" malsaine et inexploitable.

Depuis 30 ans seulement le marais reprend peu à peu sa vie d'autrefois : Marc FRIEDEL (données historiques empruntées à Michel LEPAGE).

De nos jours, c'est une propriété privée de 123 hectares, site classé réserve naturelle régionale en 2008, un des plus importants en superficie d'Ile de France.

1/3 en pisciculture, 1/3 en réserve intégrale, le reste en pré est interdit à toute fréquentation.

Certaines espèces envahissantes sont chassées comme les sangliers et les ragondins.

L'abattage des peupliers (alignement de peupliers plantés le long des berges lors de leurs créations 1980 1990) contribue à éliminer certains prédateurs : corbeaux, cormorans autres... qui mangent les œufs des oiseaux d'eau.

*Aucun cours d'eau n'alimente le marais, c'est en partie la nappe phréatique de Beauce qui l'approvisionne par résurgence sur des cycles de 15/20 ans.*

✪ Tous les 10 à 15 ans, le marais subit une décrue modifiant l'écosystème (voir les aulnes et les saules). Le suivi des niveaux hebdomadaires permet de constater que nous avons atteint le point le plus bas en 2009. La décrue semble se stabiliser, voire s'inverser.

Conclusion : Bœufs (Highland Cattle), chevaux et hommes entretiennent le site afin de le préserver et contribuent à l'enrichissement de la biodiversité.

### 22 La visite commence

Direction enclos de 5 bœufs (Highland). Ces bœufs empêchent la progression des aulnes permettant ainsi la survie de la roselière. Les bœufs ne sont pas visibles.

En mai, l'herbe tendre repousse et le troupeau reprend son indépendance. Durant l'hiver ils sont nourris avec de l'orge aplatie et de la luzerne déshydratée.

Sur la gauche un chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) aux feuilles vert clair et au tronc gris avec de grosses taches blanchâtres horizontales attire notre attention.

Ensuite nous allons directement sur la prairie (ancien lieu de stockage du bois). Nous évitons une partie de la saulaie où madame Hulotte garde 2 petits dans le nichoir.



C'est une pelouse sèche où pousse :

❖ Le Corynéphore blanchâtre (la Canche des sables) de l'ordre des Poales, espèce bénéficiant d'un arrêté de protection dans certaines régions et départements.

Il forme des touffes arrondies, hérissées de feuilles raides d'un vert grisâtre argenté.

De juin à août il forme des hampes dressées, rougeâtres, terminées par un plumet volumineux argenté (des tiges fanées de l'année précédente sont encore visibles).

Cette graminée apprécie les sols secs à sableux. On la rencontre souvent dans les dunes.

Moins remarquable nous voyons aussi :

- ❖ L'Erodium Bec-de-cigogne (Erodium ciconium) est annuelle ou bisannuelle, avec des fleurs en ombelle, des pétales roses, une tige velue, dressée ou couchée.



Les feuilles sont très découpées à segments profonds (pennatisées), le fruit est velu, à long bec, souvent 2 sur des pédicelles pliés.



- ❖ Le Saxifrage granulé (saxifraga granulata) :

Plante vivace, poilue, ramifiée vers le haut qui a des feuilles en rosette basilaire, à long pétiole, arrondies en forme de sein.

← La drave printanière se distingue du saxifrage par ses feuilles très allongées, lancéolées, non pétiolées.

Fleurs peu nombreuses, blanches (pétales au moins 3 fois plus longs que le calice).



Poursuivant notre chemin, nous entrons dans la forêt de saules et d'aulnes :

Le sol est beaucoup plus sec qu'en avril 2013, c'était alors très humide. (Cf. bulletin n° 60).

☛ Nous observons le canal bordé de phragmites\* et de massettes\*.

\*Massette (éclatement des épis)



\*Phragmite (roseau commun) : forme des massifs appelés roselières



Il suffit de passer le pont, de rondins, pour gagner une cabane en bois et observons au passage canards Chipecau et moules d'eau douce ...

On longe le canal et l'on entend le chant de la Rousserolle effarvatte.

La Rousserolle effarvatte (13 cm) vit de préférence dans la végétation haute des marais ou au bord des étangs et des lacs. Elle affectionne les espèces dont les racines sont très immergées (roseaux, joncs, massettes, laïches et arbres tels que le saule). Ces plantes forment des massifs denses dans lesquels les grands animaux pénètrent difficilement, ce qui assure à la Rousserolle une protection contre de nombreux prédateurs terrestres.

Nous retrouvons les Bernaches du Canada, toujours aussi nombreuses (voir bulletin 60)

- A nos pieds des touffes de Rhinantes (crêtes de coq) ; ce sont des plantes vivaces (20-50cm), à tige dressée, feuilles allongées, dentées, opposées, vert foncé, corolle jaune, calice renflé.

Nous tournons à gauche et traversons une partie ouverte, couverte d'Iris jaunes.

L'iris d'eau (*Iris pseudacorus*) des marais est la fleur qui vue de profil et stylisée est devenue l'emblème des rois de France, malencontreusement appelée "fleur de Lys" (Vient de Flor de Loys) car il s'agit en fait d'un Iris. En mai on voit apparaître des grosses fleurs jaune d'or et se souvenir que la plante est toxique.



Au loin dans un pré paissent 3 chevaux de Camargue. Une naissance est prévue juin-juillet.

Nous prenons une allée pour retrouver les poulains : Isatis la frisée, Hermès et Icare. Bientôt il faudra les séparer. Ils ne sont pas encore débouffés et seront mis en vente. Le retour se fait accompagné par les hirondelles et le chant des grenouilles.

L'Hirondelle rustique a une queue fourchue très échancrée avec des taches blanchâtres, et l'extrémité de la queue est bleu-noir sur le dessus et blanchâtre lavé de roux sur le dessous.

Nous gagnons l'observatoire en bois :

Chut ! ne dérangeons pas maman cygne qui couve 5 œufs. C'est super.

La pluie nous accompagne aux portes de la réserve.

Hors réserve nous pouvons observer :

- un massif de pervenches
- un muscari à toupet
- un cerfeuil penché
- de l'alliaire officinal



- et l'aubépine nous enveloppe de son parfum. L'Aubépine (épine blanche) est un arbuste épineux de 2 à 5 m, au bois très dur (*crataegus*), à un seul ovaire). (monogynus). Elle a d'importantes propriétés médicinales (cœur et système nerveux) anti-spasmodiques, astringentes et diurétiques.

Elle sert à la constitution de haies défensives contre les prédateurs du jardin.

Il y a un risque de confusion avec le prunellier dont les fleurs apparaissent avant les feuilles.



Le Muscari à Toupet (*Muscari comosum*) est différent du Muscari à grappe (*M. neglectum*) cultivé en ornemental.

Le Muscari à Toupet est plus tardif, ses feuilles sont nettement plus grandes, la grappe florale porte sur la tête une houpette de



fleurs violettes au long filet, connu dans le midi sous le nom de Pénitent bleu.  
Après cette balade romantico-botanique nous regagnons épuisés et ravis nos chers véhicules

*Josiane et Laurence*

### 3. Journée du Geai

17 mai 2014

Par une belle journée printanière, nous avons pu découvrir le village de Prunay et ses environs au cours d'un rallye pédestre préparé par Peter et Christian. Nous nous sommes retrouvés à près de 15 participants, nombre fort honorable, notamment grâce à la présence de nombreux adhérents hors membres du CA. Trois équipes se sont donc disséminées dans la nature pour se retrouver au repas partagé dans la salle des fêtes aimablement mise à notre disposition par la commune.



Quelques aventures attendaient les participants, hors sentier battu... quelques-uns ont eu l'agréable surprise d'être accueillis au moulin sans nom de Prunay alors que l'une des questions portait justement sur ce thème ! Les propriétaires abordés alors qu'ils étaient à leur porte, ont gentiment proposé de nous faire découvrir leur magnifique système de roue à aube entièrement rénové et encore en activité, sans compter le marais dont ils ont réussi à dompter la végétation pour en faire un parc, véritable havre de paix pour les oiseaux. Des cygnes y avaient notamment installé leur nichée.

Ayant quitté leurs hôtes, les deux équipes accueillies ont continué leur exploration sous le soleil mordant. L'une des deux équipes eut la surprise, après avoir longtemps longé la voie ferrée, de se retrouver derrière la petite zone d'activité dynamique de Prunay, découvrant qu'ils avaient loupé le portillon permettant traverser la voie ! Qu'à cela ne tienne, nos aventuriers ont franchi à leur risque et péril cette dernière et ont rebroussé chemin pour rejoindre le point de ralliement, complètement affamés. Leurs comparses ne les avaient pas attendus pour commencer les réjouissances. Chacun a pu partager les plats amenés dans une réelle bonne humeur autour d'une table digne d'un banquet d'Astérix.



Les prix ont ensuite récompensé les meilleurs et les moins bons avec des lots reçus de nos producteurs et acteurs locaux : miel, bonbons, confitures, pain d'épice...

Ce rallye nous a permis de découvrir les coins ignorés de cette petite bourgade du Gâtinais : un menhir au bout d'un chemin, un élevage de volaille et sa boutique, l'ancien couvent à côté de l'église, le chien bizarre de Peter ... Un nouveau bon cru pour cette journée !

*Laetitia*

## 4. Randonnée avec l'IMPRO

Après une sortie florale à Vayres avec les jeunes de l'IMPRO, qui nous a conquis, nous avons voulu le 16 juillet recommencer l'expérience, toujours sur le thème de la nature, mais en randonnée au "Larris qui parle".



Par un temps de rêve ils nous ont suivis à travers forêt et rochers en écoutant nos commentaires sur les arbres, bruyères, oiseaux et comble de chance, un lézard vert est venu accompagner cette journée.



Tout ceci a été fort sympathique et ces jeunes ont été plein d'allant même si par moment il faisait une chaleur à tomber par terre. Ils se sont aussi initiés au rocher.



Nous aimons beaucoup ces sorties avec l'IMPRO pour les sensibiliser avec l'environnement car ils sont extrêmement réceptifs.

*Claudine*

## 5. Revisiter l'automne entre nature et culture

Sortie avec le Geai samedi 11 octobre 2014

9 h 45 ; rendez-vous sur le parking de la gare de Boutigny ; co-voiturage et départ vers l'ermitage de Chatenay-Malabry : la Maison de Chateaubriand, l'Arborétum et la Vallée aux loups.

Découverte de cette jolie demeure, où l'écrivain "aspirait à une chaumière et un coin de terre à labourer de ses mains". Il y vécut de 1807 à 1817, a fait ajouter portiques et cariatides et, passionné par ce parc, il y planta "des milliers d'arbres à peine plus hauts d'un pied" dit-il. Cette propriété est boisée par ses soins, en souvenirs de ses

nombreux voyages. Arbres choisis aux essences des pays qu'il a visités, du Liban et de Virginie plus particulièrement.

Visite très feutrée, romantique, à souhait !. Cette maison aux plafonds bas est intime, elle expose actuellement de très beaux et intéressants portraits de l'époque romantique, passion d'un collectionneur privé, pour les études des mœurs et peintures du XIX siècle.

C'est au soleil, face au parc, au milieu des fleurs que nous avons déjeuné, dans ces



lieux enchanteurs, empreints des multiples facettes de Chateaubriand, (domaine actuel propriété du Conseil des Hauts de Seine, ouvert au public en 1987).

Nous y avons réellement fait une très belle déambulation tranquille et romantique, avant d'aller à l'Arboretum, créé en 1995, situé en face du parc et de la propriété Chateaubriand et faisant partie également de "la vallée aux loups".

Couleurs, formes et parfums font sans doute de l'automne un spectacle permanent, le temps et la température étant ce 11 octobre très clément, les couleurs n'étaient pas encore flamboyantes, même si beaucoup d'arbres évoquent le Japon et ses magies de rouge et or.

Promenades très agréables, jolis paysages, arbres surprenants, 36 arbres remarquables (dont je suis incapable de vous restituer les noms). Des fabriques, des serres et des jardins à thème animent ce très majestueux espace boisé avec raffinement et belles perspectives des plantations et tout cela si près de Paris, comment ces terres ont elles étaient gardées sans avoir succombées aux pressions immobilières ? C'est aussi remarquable.

N'hésitez pas à y aller guidés par des visites thématiques, du reste Le Geai envisage une autre visite au printemps éventuellement pour y découvrir fleurs et parfums.

Jolis moments, belle journée et partages conviviaux.

Vive les sorties du Geai !!!! et ses participants.

*Roselyne*



## 6. Compte rendu du comité de pilotage pour l'aménagement de chemins de promenade

### sur les communes de Gironville, Buno-Bonneveaux, Maise, Courdimanche, Boutigny et Vayres

Etude préalable réalisée par le SIARCE, mardi 8 juillet 2014, pour la création de voies vertes afin de permettre promenades et randonnées, favoriser la découverte des patrimoines naturels et historiques, tout en s'efforçant de contribuer au développement durable et solidaire des territoires traversés.

Le terrain de la vallée de l'Essonne permet une rencontre au fil du temps : de cressonnières, d'anciens moulins, de châteaux, d'églises, de villages, de marais, carrières, chaos rocheux, zones boisées et humides etc...

De rares sentiers longent l'Essonne, rivière étroite et discrète, en préservant les marais.

Les qualités pittoresques de cette vallée sont indéniables.

- ✚ Les cressonnières dessinent de manière forte le paysage, mais nombre d'entre elles sont abandonnées, certaines sont néanmoins accessibles.
- ✚ Les carrières ont un fort impact visuel, elles constituent des indications sur la géologie de la vallée, tout comme les chaos gréseux.
- ✚ Concernant le patrimoine historique et culturel, les cœurs des anciens villages témoignent d'une architecture caractéristique et harmonieuse, basée sur l'utilisation des matériaux présents sur place (grès, calcaire)
- ✚ Plusieurs abris ornés sont remarquables.
- ✚ La plupart des communes traversées par l'Essonne ont un rapport direct avec "l'eau" grâce aux moulins et à leur activité industrielle d'antan.

L'étude du contexte touristique présente une grande offre de cheminements sans grande cohérence. Aucune boucle à thème n'existe sur le secteur.

L'activité cycliste est peu présente.

Quelques pistes existent également pour les chevaux.

La pêche est pratiquée le long de l'Essonne, la chasse dans les marais communaux.

La promenade peut être pratiquée tout au long de la vallée, mais rarement au bord de l'Essonne.

Le SIARCE précise que l'association le Geai restaure, organise et anime des promenades découvertes du marais de Jarcy.

*Toute cette étude est importante, bien menée et documentée, mais elle pouvait aussi se **référer directement aux brochures et travail du PNR !!!** (NDLR) présent à la réunion ....*

L'article L 361-1 du Code de l'environnement confie aux Conseils généraux le recensement des itinéraires de randonnée et la garantie de leur pérennité par une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

De plus, la collectivité doit s'engager à effectuer ou faire effectuer l'entretien du balisage, des équipements de sécurité, et le cas échéant du chemin (fermeture par la végétation). Enfin le chemin doit avoir fait l'objet d'une étude foncière, chaque propriétaire ayant formellement autorisé les passages de randonneurs.

(source : <http://www.cotedor.fr>)

## Conclusion :

Un travail de mise en cohérence des cheminements existants avec des créations de boucles à thème est nécessaire.

**Les grands principes d'aménagement, validés par le comité de pilotage sont les suivants :**

- Considérer la Vallée dans son épaisseur, savoir s'éloigner de l'Essonne pour prendre du recul et découvrir d'autres richesses que la rivière elle-même.
- Relier les plateaux et la vallée grâce aux cheminements.
- Proposer en parallèle des mesures de valorisation écologique et paysagère : récréations de mares, replantation de haies, installation de nichoirs, et intégration paysagère.

Il y a donc encore du travail sur la planche de ses lavoirs et l'Essonne coulera encore sous ses ponts et ses moulins.

Mais qu'en est-il des réflexions concernant le débit de l'Essonne ????

*Roselyne*

## 7. La transition énergétique

⊗ **De grands objectifs énergétiques.** Le cap est fixé par des objectifs à moyen et long termes :

- ✚ réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 (par rapport à 2012) ;
- ✚ baisse de la consommation de ressources fossiles de 30 % en 2030 ;
- ✚ part des énergies renouvelables portée à 23 % en 2020 et 32 % en 2030 ;
- ✚ réduction de 75 à 50 % du poids du nucléaire dans le mix électrique en 2025.
- ✚ Quant aux émissions de gaz à effet de serre, division par quatre en 2050 avec un palier intermédiaire de diminution de 40 % en 2030 (par rapport à 1990).

⊗ **La priorité au bâtiment**

C'est le grand chantier de la loi, ce secteur représentant à lui seul près de la moitié de la consommation énergétique de la France.

⊗ **Des transports plus "propres"**

Ce secteur est le premier émetteur de gaz à effet de serre (27 %).

⊗ **Des déchets mieux recyclés**

Les sacs plastique à usage unique seront prohibés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

⊗ **Les filières renouvelables encouragées**

- La part des énergies vertes doit plus que doubler d'ici à 2030.  
Elles fourniront alors  
40% de l'électricité,  
38% de la chaleur et  
15% des carburants.

Toutes les filières sont concernées : éolien, solaire, bois ou énergies marines.

### Quelle place pour l'énergie éolienne dans la transition énergétique ?

Utiliser la nature pour produire de l'énergie quelle idée géniale. L'énergie éolienne est une véritable énergie renouvelable qui utilise les masses d'air (le vent) pour créer de l'électricité. Ce système existe depuis des millénaires, la force du vent étant utilisée

pour propulser les navires à voiles et assurer la rotation des ailes des moulins à vent. Énergie par excellence, le vent est une formidable source d'énergie douce que l'on peut apprivoiser grâce aux éoliennes.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant.

C'est une énergie propre, elle ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit aucun rejet, pas de déchets toxiques ; elle entre de ce fait dans une logique de développement durable et de baisse de production de déchets radioactifs.

En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.

La filière éolienne a généré 10 400 emplois en France en 2009, 140 entreprises industrielles françaises œuvrent dans ce secteur. Le secteur de l'énergie éolienne pourrait atteindre 60 000 emplois en 2020 si les objectifs du Grenelle de l'environnement sont tenus.

L'énergie éolienne suscite un intérêt particulier car elle peut favoriser la diversification et l'indépendance énergétique d'un pays.

Les éoliennes permettent l'électrification en site isolé, en Bretagne entre autres. L'éolien peut permettre l'émergence de projet coopératif avec implication citoyenne, associations, collectivités portent des projets d'énergies renouvelables.

**Éoliennes en Pays de Vilaine,  
Energies Citoyennes en Pays de la Loire,  
Parc éolien citoyen de Béganne,  
Parc éolien citoyen de Sévérac Guenrouët,**

Dans le Morbihan un projet de parc éolien est porté et financé majoritairement par les habitants du territoire. Il a pour objectif de couvrir en électricité les besoins du canton car la Bretagne est largement déficitaire en matière de production électrique et doit importer son courant du reste de l'hexagone

En pays ardennais, la communauté de communes des Crêtes Pré ardennaises, en partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat, œuvre pour une réappropriation de la question énergétique et notamment sur la maîtrise du développement éolien. Une société de développement local, dédiée uniquement aux projets éoliens sur les Crêtes, avec implication citoyenne s'est créée de manière concertée incluant tous les acteurs du terrain : agriculteurs, riverains, associations de défense de l'environnement. Ce parc tout comme celui de Bretagne sera ouvert à l'investissement citoyen.

On parle beaucoup de l'impact esthétique non négligeable dans certains paysages mais il faut savoir que :

L'implantation des éoliennes requiert :

- un permis de construire délivré par le Préfet de département.

La procédure de permis de construire inclut :

- ✚ l'avis de tous les services de l'état concernés,
- ✚ la conformité avec le Plan d'Occupation des Sols ou le Plan Local d'Urbanisme,
- ✚ l'avis du commissaire enquêteur concluant une enquête publique,
- ✚ et souvent l'avis de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages.

On accepte dans nos paysages la présence d'émetteurs pour la téléphonie (5 000 à 10 000), les lignes électriques à haute tension (plus de 100 000 km), les châteaux d'eau (plusieurs milliers), les autoroutes (plusieurs milliers de kilomètres). Si les éoliennes s'inscrivent dans cette lignée d'équipements créés par l'homo sapiens, elles restent avant tout des outils de développement durable.

On entend parfois dire que : "Les éoliennes sont de vrais hachoirs à oiseaux". De très nombreuses études ont été menées à travers le monde autour des parcs éoliens pour analyser leur impact sur les oiseaux. Tous les suivis démontrent que la mortalité des oiseaux est faible à très faible. L'agencement des éoliennes et les précautions prises dans le choix des sites diminuent encore cette mortalité. Une éolienne peut tuer entre 0 et 60 oiseaux par an en fonction de la configuration du parc, du relief, de la densité des oiseaux. A titre de comparaison, le réseau routier serait responsable de la mort de 30 à 100 oiseaux par km et le réseau électrique de 40 à 120 oiseaux par km.

- ✪ Un projet d'implantation d'un parc éolien de 6 éoliennes de 3 MW chacune et de 150 m de haut sur le plateau Mondeville/Champcueil (Projet Télégraphe) est à l'étude suite aux directives des services de l'État répondant au questionnement des bureaux d'études.

*"Suite à l'adoption du Schéma Régional éolien le 28 septembre 2012, des communes de l'Essonne, dont Mondeville, ont été identifiées comme territoire favorable au développement de l'énergie éolienne.*

*Au cours du dernier trimestre 2013, la société Néoen a lancé une étude de faisabilité d'un parc éolien dans le département sur les communes de Champcueil et de Mondeville comprenant l'impact sur les flux migratoires d'animaux, les mesures acoustiques et entre autres, élément majeur, la qualité des vents. "*

*Extrait d'une lettre du maire de Mondeville*

Deux réunions ont eu lieu à Mondeville, une avec la société Néoen pour parler de **l'implantation de ce parc**, une autre avec l'association Covi.PEO (Collectif Vigilance Projet Eolien Plateau Mondeville) pour expliquer leur revendication. Une partie des habitants est réfractaire mais également la communauté de communes, le Parc et des associations dont ENE.

Quelle belle unanimité !

Si tout le monde refuse l'énergie éolienne que devient la transition énergétique !

*Claire et Claudine*

## 8. Suivi des actions du Geai

### 81. La réduction des déchets un enjeu primordial mais hélas

Dans le bulletin précédent nous avons commencé une chasse aux déchets sauvages avec celui

☹ de Milly au lieu-dit « Les Marmites »

☹ et également sur la commune de Maisse depuis des mois



#### Bonne nouvelle

La marmite a été déblayée,

#### Mauvaise nouvelle

Mais un nouveau sac et un matelas ont été déposés puis encore un petit nouveau à la Marmite. →



Nos fins limiers ne sont pas au bout de leur peine

Voici un nouveau dépôt sauvage de gravats

☹ sur la D1 de Milly à Gironville. Cette décharge se trouve à droite avant la grange Rouge, et de Gironville à Milly à gauche après la grange rouge.



☹ L'existence d'une très importante décharge sauvage, a été signalée à 1 km de l'entrée du chemin des Pauvres, sur le chemin de la Fontaine Saint-Laurent, entre la D 837 et la D105 (route de Boutigny). Sans entrer dans un inventaire à la Prévert, plusieurs matelas, de multiples déchets en tout genre et en quantité étaient là depuis quelque temps vu leur état.

Plus tard ces déchets toujours là, étaient accompagnés de 4 grosses vaches libres des "Highland cattle", (vu la grandeur de leurs cornes), "broutant" dans cette accumulation !

D'où venaient-elles ?

✚ A qui appartenait-elles ?

✚ Que faisaient-elles seules au milieu des bois ?

Nous avons pu aussi constater, également à l'entrée et sur le bord de ce chemin, plusieurs amas de déchets verts.

### **Bonne nouvelle**

Nous apprenons que le nécessaire a été fait et que l'on a fait place nette.

De nouvelles dispositions pour le ramassage des déchets "ordures ménagères" vont émerger et nous craignons le pire,

Peu de ramassage entraîne des comportements amenant à se débarrasser des surplus n'importe où, exactement l'inverse de l'effet souhaité un environnement exempt de dépôts sauvages.

**Ce n'est pas inciter au tri que de diminuer le ramassage bien au contraire, la complexité fait souvent baisser les bras, que dois-je faire de ceci de cela ? Où doit-on le mettre ? Quand doit-on le déposer ?**

Nous espérons cependant que les interventions des maires concernés pour faire disparaître ces déchets amèneront à trouver une solution durable afin que tous ces comportements insouciantes cessent.

Nous devons tous agir si nous voulons maintenir un environnement propre et agréable, si vous constatez des dépôts d'ordures sauvages dans votre commune, informez vos élus, la communauté de commune, le PNR, les ENS ou mieux le Geai et toutes personnes susceptibles d'intervenir. Toute dégradation ne doit pas rester sans suite !

Si vous contactez le Geai envoyez-nous :

Des photos

La localisation précise : ville, route et si possible coordonnées GPS !

*LN et Claudine H*

## **82. Réponses concernant le monument décoratif à Moigny**

Un monument ayant été installé à Moigny sur une zone espace naturel sensible (ENS), le Geai informé par des amoureux de la nature de divers horizons, a questionné ENS, PNR, Mairie à ce sujet. Seule la mairie n'a pas répondu. Le PNR et les ENS ont réagi

*Il est à noter que ce n'est pas l'esthétique du monument qui est l'objet de notre intervention, mais le fait qu'il ait été installé sur une zone ENS réservée, comme le nom l'indique, à la nature et que la parcelle en question fut acquise grâce à une subvention financée par le contribuable !*

Réponse des ENS (CG91) :

Evry, le 01 JUIL 2014

Monsieur le Maire,

Le Conseil général de l'Essonne a été sollicité par plusieurs associations locales inquiètes de l'aménagement réalisé sur un terrain en Espace Naturel Sensible (ENS) sur votre commune.

En effet, la parcelle AD 216, d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup>, en bordure de la rivière Ecole, a fait l'objet de l'édification d'un monument. Ces travaux ont donné lieu à l'abattage d'arbres, au remblaiement et au terrassement d'une grande partie de la parcelle, à la construction de blocs maçonnés et d'enrochements ainsi qu'à la mise en place d'équipements divers (panneau, mats porte-drapeaux...).

J'attire votre attention sur le fait que cette parcelle appartient à la zone de préemption ENS pour laquelle votre commune a délibéré le 3 décembre 2002 et qui a été créée par délibération de l'Assemblée départementale du 12 mai 2003.

Je vous rappelle que sur les ENS, seuls des aménagements légers sont préconisés et que ce type d'équipement n'est pas cohérent avec les principes de préservation des milieux naturels.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente chargée du  
développement durable et solidaire, de  
l'environnement et de l'agriculture



Claire ROBILLARD

Nouvelle lettre du Geai adressé à la mairie de Moigny :

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez sans doute, de nombreux habitants du Gâtinais se sont étonnés de la présence d'un monument situé dans une zone ENS (Espace Naturel Sensible) de votre bonne ville de Moigny.

Désirant avoir confirmation de la nature de la zone, le Geai a saisi le département ENS du Conseil général de l'Essonne. Ce dernier nous a répondu (lettre en annexe).

La parcelle sur laquelle est sis ce monument est donc bien une zone ENS.

En conséquence, quelle action envisagez-vous pour faire table rase :

- 🦉 Restaurer l'état initial. Très couteux
- 🦉 Rendre la subvention que vous reçûtes en 2003. Dommage pour vos administrés !
- 🦉 Laisser la nature reprendre ses droits. La moins onéreuse.
- 🦉 Autre...

Un point positif, il paraîtrait que grâce à cet édicule, Moigny prenne rang parmi les villages fleuris du 91.

Nous en félicitons tous vos administrés, vous remercions par avance de votre réponse et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire l'expression des sentiments distingués du Geai.

*Christian*

A ce jour sœur Anne ne voit toujours rien venir.

	<p><b>Le Geai</b> Association pour la mise en valeur des patrimoines naturel et humain dans les cantons de Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais <b>1 rue des Cordeliers</b> <b>91820 Boutigny-sur-Essonne</b> <b>06 89 49 89 42</b> <b>legeai91@le-geai.fr</b></p>
--	--

<p>Directeur de la publication : Le Geai Maquette et mise en page : Claudine Her Illustrations : Le Geai Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais ISSN : 1634 5665    Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2014</p>
--